

Pierre TROFIMOFF

REVEST-LES-EAUX

Tous droits réservés

Le Revest est à 7 kilomètres au nord-ouest de Toulon. Sur son piton rocheux, il semble presque enfermé par le « Baou de Quatre Ours », le « Mont Caume » et le « Grand Cap ». La Foux, qui jaillit au fond de la vallée, au nord du Revest, arrose la vallée d'Ardenne, où fonctionnaient autrefois, grâce à un judicieux système de canaux dits « beals », des fabriques et de nombreux moulins à huile et à farine. Les oliviers grimpent à l'assaut des mamelons rocheux. De rares mûriers sont les survivants d'une culture autrefois importante. Les carrières de bauxite et de pierre sont riches. On repéra jadis des mines de houille qui ne furent jamais exploitées. Une mine de plomb à gangue de quartz aurait été exploitée par les Celto-Ligures.

Habité par les Conmoni, peuplade celto-lygienne, dont il était le chef-lieu, le Revest contenait ses maisons dans la partie comprise entre la tour et l'enceinte qui s'élevait sur les ruines que nous trouvons aujourd'hui.

Construction très forte, solidement établie au sommet d'une colline, la tour pouvait, par ses dimensions, contenir une cohorte importante de gens d'armes avec leurs munitions. Sans risquer d'être sérieusement endommagée, elle pouvait résister à un siège même long.

Carré parfait, la base de ce repaire est de 8 m. 10 de côté et est bâtie à même le rocher ; sa hauteur est de 12 mètres et l'épaisseur des murs est de 2 mètres. Sa construction est faite de moellons de calcaires conchyliens de moyen et de petit appareil posés par bandes régulières.

Composée d'un magasin voûté, d'un premier étage et d'une plate-forme, elle subit, en 1865, différentes transformations nécessitées par la pose d'une horloge sur la plate-forme. Ces travaux ame-

nèrent la municipalité de l'époque à ouvrir une porte sur la façade est, et la destruction presque complète de la voûte du magasin, pour laisser descendre le poids de l'horloge.

On découvrit un important dépôt d'armes, composé de flèches, d'arcs, de fers de lances et de nombreux boucliers ronds. Très sûr et très bien gardé, ce magasin était le « coffre-fort » des habitants, qui y mettaient à l'abri les produits métalliques et autres avant de les vendre ou de pouvoir les transporter jusqu'à la Tour du Rega, à Sanary. De là, ils étaient acheminés par barques sur les lieux où ils étaient transformés.

Au XIII^e siècle, le nom du Revest est mêlé à l'histoire à propos d'un différend entre Geoffroy IV, seigneur de Toulon, et Guillaume, seigneur d'Ollioules, relatif aux limites de leurs seigneuries. La sentence prononcée par l'évêque de Toulon, G. Rostang, est favorable à Geoffroy. Dardennes, le Revest et d'autres quartiers font dès cette époque partie du territoire de Toulon. De ce fait, jusqu'à la mort de Sibille, dernière descendante des seigneurs de Toulon, le nom du Revest sera très souvent mêlé à l'histoire de Toulon.

Morte en 1261, Sibille donna Toulon à Charles I^{er} qui la fit passer dans le domaine comtal. Elle devint chef-lieu d'un baillage dont le Revest faisait partie, tout en étant la propriété des Chartreux de Montrieux, à qui Sibille en avait fait don par testament, y compris la seigneurie ainsi que tous les droits qu'elle peut avoir ou qu'elle a sur ce château et seigneurie. En 1276, le Revest payait sa contribution à l'impôt en partageant avec Toulon le prix d'une cavalcade d'un chevalier armé. Peu de temps après, les habitants du Revest étaient exonérés de tout impôt.

En 1374, des différends surgirent entre les Char-

treux de Montrieux et Raymond de Montalban qui s'empara du village.

En 1388, Pierre Textoris loue au « magnifique et puissant seigneur du Revest » le château.

En 1395, les Toulonnais et les Revestois ne font pas preuve de bonnes relations. Les premiers nommés vont assiéger le village. Le 27 avril 1395, lors du conseil de ville de Toulon, on nomma des délégués pour se rendre auprès du sénéchal et régler avec lui les conditions de la paix qui devait être conclue entre elle et le château du Revest.

En 1442, nous retrouvons des mésententes entre Toulon et le Revest et c'est aux décisions du Roi René que se soumirent les deux parties.

Lors du recensement général des lieux, villages et châteaux inhabités, ordonné en 1540, en vertu d'un arrêté du Parlement de Provence, le sieur Louys Burle, membre de la Cour des Comptes, désigné pour visiter notre région, présenta le rapport suivant à la Cour : « Le jeudi vingt-deuxième jour du mois de juillet de l'an 1540, je me suis fait transporter au lieu de Tourris, auquel lieu je n'y ai trouvé personne, preuve qu'il n'est pas habité, et me suis retiré au Revest qui proche dudit lieu, et là, dans la maison d'un particulier dudit lieu, ai fait appeler Hugues Vidal, syndic dudit Revest ; Jehan Dartigue, Hugues Hermitte et Pierre Vidal, lesquels, interrogés par moi pour savoir dans quel lieu se trouvait le château de Tourris et quelles maisons y a et quelles charges ont, ont dit que le terroir de Tourris est possédé tant par les hommes du Revest que par ceux de la Valette ; qu'au dit lieu il n'y a ni maisons ni châteaux, car tout est détruit ; qu'il y a des bastidons pour la remise des hommes quand ils vont travailler. Quant aux charges, ils payent la basque (droit sur les fruits et légumes) au seigneur de Tourris et un onzième sur

les blés et autres, et une dîme d'un treizième au chapitre de Toulon ; ils n'ont pas d'autres charges. Quant aux commodités, ils ont dit que le terroir est bon, qu'il y a des pasturages, auxquels les hommes du Revest, de la Valette, de la Garde et de Toulon ont droit. Quant au Revest, ont dit qu'il y a 46 maisons habitées et qu'ils font à leur seigneur semblables tasques et censes qu'au seigneur de Tourris pour le terroir dudit Tourris ; ils payent la dîme au dixième, le fourrage au vingt-cinquième et la mouture au vingtième. Quant au terroir, ont dit qu'il est malaisé à cultiver ».

En 1552, le Revest participait à la construction de la Grande Tour de Toulon, en versant la contribution qui lui était imposée.

Pendant la Ligue, en 1585, le seigneur du Revest était sous les ordres du seigneur de Vins, Hubert de Garde.

La tour du Revest, en 1592, vit les forces du capitaine Belloc la menacer ; sérieusement défendue, elle fit reculer les assaillants, dont un autre groupe, sous le commandement du duc d'Espéron, assiégeait le château de la Val-d'Ardenne.

Séjour d'été et rendez-vous de chasse du Roi René, le château du Revest est flanqué de deux tours en poivrière reposant sur des culs de pierre, ornés d'éperviers sculptés, en façade sud. Une troisième tour cylindrique arrondit l'angle nord-est.

C'est en 1472 que le Roi René vendit, sans clause de retour ni aucune réserve de rachat, la seigneurie du Revest à M. d'Arcussia de Palières, seigneur d'Esparron, pour la somme de 100 écus soleil d'or.

En 1866, le château était un moulin à huile avec tous les accessoires que la fabrication d'un tel

produit exige.

Le 26 mars 1666, le sieur Gubert prêtait à la commune la somme de 522 livres pour participer au rachat de Balhazard Vidal, qui était détenu comme esclave dans Tunis.

C'est le 9 juillet 1687 que l'intendant de Provence ordonnait aux consuls du Revest de régler rapidement aux sieurs Martinenq Joseph, visiteur des gabelles de Provence, et Jean Martinenq, bourgeois de Toulon, les sommes que leur devait la communauté.

Par la même ordonnance, les consuls étaient autorisés à se pourvoir contre les « délibérants » qui ont, par leur mauvaise administration, donné lieu à la condamnation de la communauté.

Tellement opprésés par les troupes du Prince Eugène de Savoie, les consuls et les habitants du Revest demandèrent, en 1707, au Prince de les défendre et consentirent à les nourrir. Le Prince logeait au château de la Val-d'Ardenne. Les désirs de la population et des consuls furent contrecarrés; une forte troupe française surprit les Savoyards du Revest, les chassa, fit de nombreux prisonniers. Furieux de son échec, Eugène de Savoie fit incendier le village.

Quatorze ans après, c'est un nouveau fléau qui vint s'abattre sur la population provençale et particulièrement sur celle du Revest. De tous les villages composant la viguerie de Toulon, le Revest fut le plus atteint par la peste. Le tiers de la population mourut. Le second consul et ceux chargés des secours étaient malades. Le Revest s'était ruiné pour tenter de défier le mal. Le pain et la viande allaient manquer. 600 livres furent allouées à la courageuse population. La situation déjà douloureuse devint vite catastrophique. Le seigneur du

Revest fit appel au cœur de l'Assemblée qui vota 400 livres de secours. Sur 500 habitants 300 étaient morts, 150 étaient malades, le reste, atteint ou non, était disséminé dans la campagne. Les deux premiers consuls étant morts, c'est le troisième consul, Sauvaire, qui signait, le 7 novembre 1721, l'acte proclamé en l'hôtel de ville de Toulon pour faire renaître la prospérité dans la viguerie. Le mal et la rechute étant de nouveau à craindre, les consuls du Revest firent garder le poste du Bois d'Oryes pour prévenir toute arrivée de personnes étrangères à la commune.

Le 5 janvier 1765, le Revest demandait un dégrèvement d'impôt, la récolte d'huile n'ayant pas été bonne.

Histoire Religieuse

Deux bénéfices étaient fondés au Revest avant le xv^e siècle : les Pénitents Blancs célébraient leurs offices dans la chapelle Saint-Jacques, près de la tour. Dans son testament, Sibille leur laissait une somme d'argent. En 1536, Antoine Panoty était nommé recteur de la chapelle Saint-Jacques. Des réparations furent faites à cette chapelle, en 1634. Chaque habitant fut taxé d'un capage de 1 livre 4 sols.

L'autre bénéfice était la chapelle de « Notre-Dame de la Pitié », appelée aussi « Notre-Dame de Peiloun », et dont on peut voir les ruines à l'ouest du village. On y allait en pèlerinage le 8 septembre.

C'est le 29 janvier 1674 que l'église actuelle fut commencée. D'importantes sommes d'argent furent empruntées pour couvrir les dépenses.

Le seigneur du Revest et d'autres habitants prêtèrent des sommes diverses. L'église actuelle est sous le titre de l'Assomption. Saint Christophe et Saint Jacques en sont les patrons.

L'église possède des peintures anciennes aux cadres splendides ; la bannière des Pénitents Blancs, en bon état et aux couleurs encore fraîches ; des statues, bustes, reliquaires magnifiquement dorés ; trois ou quatre ex-votos naïfs, pleins de saveur. Le maître-autel a été restauré en 1848, comme en fait foi une plaque de marbre apposée

sur le côté droit de l'autel.

Chaque année un pèlerinage réunissait Revestois et Valettois à la chapelle Saint-Clair, sur les pentes du Faron. De là, en procession, on gagnait Saint-Jean-de-Tourris. Les premiers arrivés attendaient les autres en sortant des sacs et des bourriches le traditionnel casse-croûte. Une année, et la dernière, les Valettois, arrivés les premiers, déjeunèrent et, au moment où le porte-bannière du Revest allait saluer conventionnellement la bannière de la Valette, il la reçut sur la tête. Une bagarre s'ensuivit. La procession fut alors interdite les années suivantes et le sanctuaire fut abandonné.

Période Révolutionnaire

Peu d'archives à caractère historique nous restent sur le Revest pendant la Révolution.

Les troupes du général Cartaux occupaient les hauteurs depuis le Revest jusqu'à la Seyne.

Les bataillons républicains qui s'avancèrent sur le Revest vers Toulon eurent à surmonter de durs obstacles.

La première délibération communale concerne le culte et consiste en la publication officielle du décret ordonnant l'emploi de l'écharpe tricolore dans les cérémonies religieuses.

On possède les noms des recteurs et prieurs de l'église pendant la Révolution : M. Rabier de la Baume (1789), Jean-André Giraud (1789), chanoine Martelly (1789).

Le 5 décembre 1790, le curé Gastinel prêta serment dans l'église, face aux autels, sous les drapeaux de la Garde Nationale. Ce fut le 16 janvier 1791 que le vicaire vint, après la grand-messe, prêter serment.

Le 22 juillet 1792, on enleva la petite cloche des Pénitents Blancs pour la diriger sur la Monnaie de Marseille.

On vota un crédit de 98 livres pour réparer le toit de l'église le 13 janvier 1793.

Sur ordre du District du Beausset, l'église servit

de temple au culte de la Raison.

En 1791, les gages du « greffier et régent des écoles » était de 436 livres par an.

Au 4 ventose an III, le citoyen Maillet n'avait pas été payé depuis deux ans. Il était « secrétaire-greffier » des écoles.

Familles du Revest

Les seigneurs du Revest étaient de la maison des Vintimille et des familles provençales :

d'Arcussia,
de Noble,
de Ripert,
de Veteris.

La famille de Veteris a donné ses armes à la commune du Revest, qui porte : « d'azur, à six étoiles d'or, posées trois, deux et une ».

Parmi les seigneurs du Revest on relève :

- Bertrand de Marseille, cinquième du nom (1439) ;
- Bertrand de Vintimille, septième du nom (1518) ;
- Allard de Ripert (1543) ;
- Balthazard de Veteris (1624) ;
- Charles d'Arcussia, seigneur du Revest, épousa, le 7 juin 1575, Marguerite de Forbin-Janson. Auteur de *La Fauconnerie de Charles d'Arcunia de Capre, Seigneur d'Esparron de Palières et du Revest en Provence*, divisée en quatre parties, avec figures. Elle fut rééditée plusieurs fois. La première fois à Aix, en 1598, in-8°, chez Tholozan. Ensuite à Paris, en 1604, 1608, 1615, 1621, in-8°. La même, divisée en deux parties, dédiée au Roi, avec des portraits au naturel des oiseaux, fut éditée, à Paris,

chez Houzé, en 1627, in-4° ; à Rouen, en 1644, in-4°.

C'est peut-être lui qui fit construire la construction cylindrique connue aujourd'hui sous le nom de « Pigeonnier » ;

- Charles d'Arcunia (1648) ;
- Jean-Baptiste d'Arcutia (1640) ;
- François de Veteris (1685) ;
- Scipion de Veteris (1696) ;
- Antoine de Noble (1680) ;
- Jean et Charles de Noble (1689) ;
- De Brignol (1789) ;
- Pierre Mathei (1501) ;
- Jean Mattei (1505) ;
- Esprit Parisiis (1509) ;
- Henri de Veteris (1554).

Ne terminons pas ce chapitre consacré aux familles du Revest sans souligner leur fidélité au berceau de leurs ancêtres. A travers toutes les pièces officielles que j'ai eu sous les yeux, ce sont les mêmes noms qui reviennent : Sauvaire, Hermitte, Vidal, Pommet, Meiffret, etc... J'y vois la seule et unique raison d'espérer et de croire en la continuité du Revest.

Quelques notes amusantes termineront ce chapitre d'une façon définitive.

En 1817, le sieur Teissère fut condamné au bague pour s'être induement servi des cachets et timbres de la commune. A la suite de quoi il vendit à un Toulonnais sa terre du quartier des Vautés. Plusieurs personnages des familles dont je parlais plus haut étaient affublés par leurs concitoyens d'un sobriquet qui fera, je l'espère, sourire leurs descendants. En 1863, un membre de la famille Hermitte

était dit « l'Avare », un autre Hermitte était surnommé « Pitevin », un Meiffret était dit « le Sergent ». En 1868, nous avons Hermitte dit « Pignon » ; la même année, un autre Hermitte était dit « Bâche ». La veuve d'un Hermitte était dite « Bitte » et, toujours en 1868, Jean Artigue était dit « l'Aveugle ».

Le village du Revest, comme tous les bourgs voisins des grandes cités, a vu ses enfants partir vers l'industrie, le commerce, les chantiers, les arsenaux, le bâtiment qu'offrait la ville, la grande ville.

Comme tous ses semblables, les guerres contemporaines lui ont pris les meilleurs de ses fils.

Il a vu, en 1910, la construction du barrage de Dardenne, premier des barrages de l'époque moderne, qui devait servir à l'alimentation de la grande cité voisine.

Les différents conseils municipaux ont apporté les améliorations indispensables à l'habitat moderne. Les multiples constructions des alentours sont là pour prouver qu'ils ont vu juste.

Dans le domaine scolaire, les modernes constructions du hameau de Dardenne n'étaient pas moins nécessaires.

BIBLIOGRAPHIE

- L. de BRESG. — Armorial des Communes de Provence.
- ARTEFEUIL. — Histoire héroïque de la Noblesse de Provence.
- RAOULX - ALPHERAN. — Les rues d'Aix.
- H. LAUVERGNE. — Histoire de la Révolution française dans le département du Var.
- Abbé BOUISSON. — Archives d'histoire et d'archéologie du diocèse de Fréjus et Toulon, n° 10, 3^e année.
- BULLETIN DE L'ACADEMIE DU VAR. — 1894 - 2^e série - Tome 17.
- ARCHIVES DE M. P. BANON.
- ARCHIVES DE LA VALETTE.
- ACHARD. — Description historique, géographique...
- LIVRE D'OR DE L'ACADEMIE DU VAR (1900).
- E. GARCIN. — Dictionnaire historique et topographique de Provence.
- BULLETIN DE L'ACADEMIE DU VAR. — 1897 - Tome 20.
- O. TEISSIER. — Histoire de Toulon.
- Docteur G. LAMBERT. — Essai sur le Régime municipal en Provence au moyen âge.
- HENSELING. — Zig-zag dans le Var - 6^e série - 1935.
- LOUVET. — Les troubles de Provence.
- Docteur RAOULX. — Le siège de Toulon en 1707.
- Docteur G. LAMBERT. — Histoire de la peste de Toulon.
- D'ANTRECHAUX. — Relation de la peste dont fut victime la ville de Toulon en 1721.
- LES CAHIERS DE P. LETUAIRE (1796 - 1884). — « Recherches sur l'origine de Toulon », par Z. PONS.
- BULLETINS DE L'ACADEMIE DU VAR : années 1897, tome 20 ; 1898, tome 21. — « Histoire de Toulon sous nos rois », par C. NOSTRADAMUS.
- Ch. GINOUX. — Peintres, sculpteurs, architectes nés à Toulon ou y ayant vécu.
- G. LAMBERT. — Consuls de Toulon et Commandants militaires. Extraits des minutes du Greffe de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence : F° 7 - Case 5.
- L. LANCELAIN. — Terreur blanche et Terreur rouge.

ARCHIVES COMMUNALES DU REVEST-LES-EAUX.

ARCHIVES COMMUNALES DE TOULON. — Série BB 42 - F^o 11 ;
BB 56, F^o 359 ; CC 561.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHONE. —
Série C 374, 391, 403, 406, 409, 2.200, F^o 289 ; 2.207,
F^o 26 - Série B 803, 797 - Série C 1.247, 310, 2.250, F^o 11 ;
1.252, 2.250, D^o 5 à 10.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHONE. —
Vol. B 758, F^o 2 ; 762-68, F^o 104-54-65 ; 769 bis, F^o 63 ;
792, F^o 233-182 ; 796, F^o 26-37-103-106 ; 793, F^o 231-
132-258 ; 797, F^o 26 (172-2) 202 ; 760-1, F^o 58 ; 773-4,
F^o 58 ; 796, F^o 98 ; 797, F^o 66-151 ; 783, F^o 160 ; 104, F^o 151 ;
803, F^o 93-145-169-256.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHONE. —
Fonds CORIOLIS n^{os} 889 et 666.

ARCHIVES DES FAMILLES MEIFRED - BOURGAREL.

ARCHIVES DE PROVENCE (AIX-EN-PROVENCE). — Volumes
B. 3322, F^o 76 ; 3333, F^o 738 ; 3350, F^o 167.

M. VERGIER. — George Sand.

MISTRAL. — Lou Tresor du Felibrige.

RAIMBAULT. — Monographie de la monnaie dite « Dardenne »
de Louis XIV.

DE SAPORTA. — La famille de Madame de Sévigné en Provence.

ARCHIVES COMMUNALES DE TOULON. — Volumes BB 64,
F^o 392 et 399 ; BB 70, F^o 11 ; BB 94, F^o 8.

« Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône », par
GOURDON DE GENOUILLAC et DE PIOLLENC - 1863.